

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0057 Séance du Conseil : 11 MARS 2024
RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION AU PROFIT DU POINT D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE JEUNES (PAEJ) « ASSOCIATION PARENTHÈSE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 mars 2024, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Raymond PLA donne procuration à Antoine PARRA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Maria CABRERA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

Étaient absents/excusés :

Isabelle MORESCHI, Patrice AYBAR, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY, Yvette PERIOT

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 38

Nombre de procurations : 6

Secrétaire de Séance :

Samuel MOLI

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240311-DL2024-0057-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

L'association Parenthèse est une association loi 1901 qui a pour but de favoriser et développer la rencontre, l'échange et le soutien pour toutes les familles d'adolescents, parents, jeunes en difficulté psychologique et/ou sociale. Cette action repose sur des principes de gratuité, de confidentialité et d'anonymat.

Depuis 2019, cette association s'est implantée sur notre territoire et intervient dans le cadre des Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) dans les communes d'Argelès-sur-Mer et d'Elne. L'action s'est renforcée en 2023 par la création d'une permanence sur Port-Vendres.

« L'aller vers » que décline leur équipe, composée de psychologues et d'une éducatrice spécialisée, propose des lieux d'écoute, des temps de sensibilisation et de prévention au plus près des besoins des familles.

Les objectifs de l'association sont :

- Prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et jeunes adultes,
- Rétablir les liens de confiance entre les jeunes et leur famille, les adultes et la société,
- Participer au bien être des adolescents et concourir à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle,
- S'insérer dans le réseau partenarial de proximité et contribuer à son développement.

S'agissant essentiellement d'un public de jeunes mineurs domiciliés sur le territoire, l'association sollicite le soutien de la Communauté de communes pour pouvoir assurer ses missions en mobilisant des professionnels : psychologue, éducateur spécialisé, poste administratif.

Le 6 février 2024, la Commission Enfance Jeunesse préalable au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a donné un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 17 900-€ (dix-sept mille neuf cents euros) en faveur de l'association « Parenthèse ».

Ainsi, au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à approuver le versement d'une subvention en faveur de l'association « Parenthèse » et à autoriser le Président à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 17 900-€ (dix-sept mille neuf cents euros) au titre de l'exercice 2024 au profit de l'association « Parenthèse », afin de soutenir l'activité du Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) situé sur le territoire de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de l'exercice – chapitre 65,

Autorise le Président à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/03/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

A red circular official stamp of the 'Communauté de Communes ACVI' is centered. A black ink signature, 'Antoine Parra', is written across the stamp. A large, loopy black ink flourish extends from the left side of the signature across the stamp.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.